

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 17
- Votants : 24
- Procurator(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2023_006

L'an deux mil vingt-trois, le 24 du mois de janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Patricia ROUXEL, Maire, en séance ordinaire à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES François à Pierre RIVAULT, GARNIER Céline à Vanessa LARGEAU, MARTINEZ Olivier à Fernando TEXIER, LE BARS Arlette à Philippe DOBIROT, AUDE Laurent à Patricia ROUXEL, NOIZET Michel à Didier MAGNE, Gaëlle HIPEAU

Date de convocation : Le 18 janvier 2023

Date d'affichage : Le 18 janvier 2023

Secrétaire de séance : Evelyne THIBAUT

Fait à Aigondigné,
Le 24 janvier 2023
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 2023_006 : URBANISME

Objet : CESSION DE LA PARCELLE 327 A1085 51 ROUTE DE TAUCHE A THORIGNE

Madame le Maire expose qu'il s'agit de céder une parcelle se situant route de Tauché à Thorigné afin que puisse être réalisée une construction de maison individuelle. En effet, lors de la mise en vente, à la suite d'une division parcellaire, il s'est avéré que les propriétaires empiétaient sur le domaine public de la commune.

L'avis des domaines a été sollicité et celui-ci indique une valeur vénale du bien à hauteur de 8800 € soit environ 39 € du m², prix de vente du terrain adjacent.

Vu l'avis des domaines en date du 2 janvier 2023

Vu la délibération du 23 mars 2021 déclassant la parcelle du domaine public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de céder la parcelle 327 A1085 à Mr et Mme ARAUJO Filipe et Wendy, 5 avenue de Paris, 79000 Niort pour la somme de 8 800 € soit 39 € le m².
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- Transfert la propriété du bien de la commune de Thorigné à la commune d'Aigondigné compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019
- Autorise Madame le maire à signer tout acte y afférant



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État